

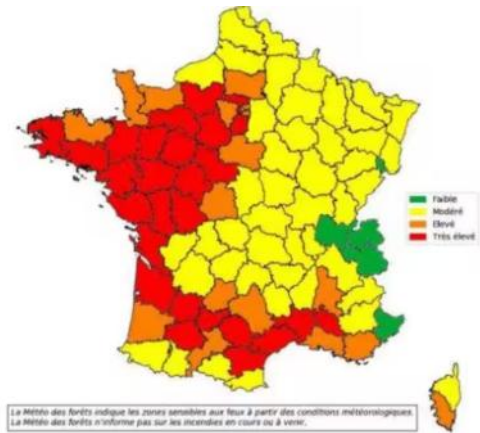
# Notre forêt brûle-t-elle ?

Chaque jour une météo déprimante et anxiogène dresse la liste des départements « placés en vigilance orange ou rouge » en raison des risques d'incendie.

Le Pays d'Yveline est-il à l'abri de ces feux qui détruisent en quelques heures des paysages que l'homme et la nature ont mis des siècles à créer ?

Faut-il le rappeler ? Pour notre planète, le plus terrible des feux n'est qu'un événement sans gravité. Les arbres brûlés repousseront, la faune et la flore reviendront, même sous des formes modifiées ! Il y a même des espèces végétales, comme les séquoias géants d'Amérique, dont les graines ont besoin d'un incendie pour être libérées et permettre la reproduction.

Oui mais... à l'échelle du temps humain un paysage calciné est d'une tristesse absolue, et savoir que nos petits-enfants reverront peut-être le paysage que nous avons aimé ne nous console guère.



## Les incendies d'autrefois

Je manque de sources plus anciennes (pour parler d'incendies le terme de *sources* n'est sans doute pas le plus approprié !).

Cependant il est certain que le pays d'Yveline a dû subir plus d'une fois des incendies : la foudre (l'invention du paratonnerre ne remonte qu'au XVIIIème siècle, merci monsieur Franklin !), un feu mal contrôlé par des bucherons ou des charbonniers, les guerres avec leur lot de destructions et d'incendies volontaires, etc...

Et les moyens dont disposaient nos aïeux pour les éteindre étaient bien dérisoires.

Mais il faut se souvenir que le pays d'Yveline était un pays de marais avant d'être un massif forestier. C'était la *Sylva aequilina*, littéralement « la forêt gorgée d'eau » et si aucun fleuve navigable ne la traversait, elle était parcourue par des centaines de rus et de rivières plus ou moins importantes, qui alimentaient un réseau de mares et d'étangs.

Les incendies devaient donc souvent s'éteindre d'eux-mêmes avant de parcourir des hectares contrairement à ce qui se passait dans les régions sèches du sud de la France.

Au XIXème siècle la France se couvre d'un réseau de voies ferrées, et les locomotives à vapeur en projetant leurs escarbilles sont responsables de nombreux incendies. Cependant, si elles passent parfois près de notre forêt, les voies ferrées ne la traversent pas très souvent. Les journaux locaux évoquent souvent des incendies déclenchés ainsi, mais sans gravité.

29 mai 1904

Un vagabond nommé Sintrat, Gustave, journalier, âgé de 16 ans a été arrêté pour incendie volontaire d'une meule de paille. Il a donné comme explication qu'un crapaud était venu sauter auprès de lui et s'était caché dans la paille. En voulant brûler le crapaud, il a brûlé la meule ; très original ce jeune Sintrat.

Les récits d'incendie sont nombreux dans les journaux locaux. Cependant il s'agit toujours d'incendies de bâtiments isolés ou en ville, voire de meules... on évoque rarement des incendies ravageant des hectares de taillis ou de bois.

La responsabilité humaine en est souvent la cause. Imprudence mais aussi intention de nuire, comme souvent l'acte de vengeance d'un ouvrier agricole renvoyé par son patron...

Dans les dégâts mentionnés on cite d'abord les victimes humaines, heureusement rares, puis les destructions de bâtiments, les animaux et de façon bien plus vague les récoltes et les hectares ravagés. Avec la question importante : comment l'assurance couvrira-t-elle le sinistre ?

**RAMBOUILLET.** — Dans la nuit du 27 au 28 de ce mois, un épouvantable incendie, allumé par la malveillance, a réduit en cendres les fermes des Vachères et de la Guittonnerie, à 200 mètres de distance l'une de l'autre, dans le hameau du Pâtis, dépendant de cette commune.

Malgré le zèle et les efforts des autorités, des pompiers de Rambouillet et du Perray, et de ceux même d'Ablis, accourus de près de deux myriamètres, du dépôt du 2<sup>e</sup> dragons et de tous les habitants de notre ville, on n'a pu arrêter les progrès de l'incendie, dont l'intensité, favorisée par le vent, était effrayante; toutes les récoltes ont été consumées, une partie seulement était assurée; à l'égard des bâtiments, tous l'étaient. Plus de quatre-vingts moutons ont été asphyxiés. On ne connaît pas encore toute l'importance de cet affreux sinistre.

La justice informe : puissent ses efforts découvrir la trace des coupables.

un incendie à Rambouillet, en octobre 1848

La justice punit avec sévérité les incendiaires volontaires, mais elle se montre indulgente pour les actes d'imprudences (sauf quand il s'agit de vagabonds ou de braconniers qui cumulent ainsi les atteintes à l'ordre établi).

C'est ainsi que le *Réveil de Rambouillet* du 2 mai 1891, racontant un feu difficilement contenu après avoir ravagé 5 hectares de taillis à Bullion, dû à « l'imprévoyance d'un charretier qui a, paraît-il, jeté une allumette enflammée à l'entrée du bois » tient à préciser à la décharge de l'incendiaire : « il faut dire toutefois que l'auteur involontaire de ce nouveau sinistre a fait seul, et dès le premier moment, tout ce qu'il lui était possible pour éteindre le feu allumé par son imprudence ». Et la justice ne le poursuivra pas.

## La forêt change

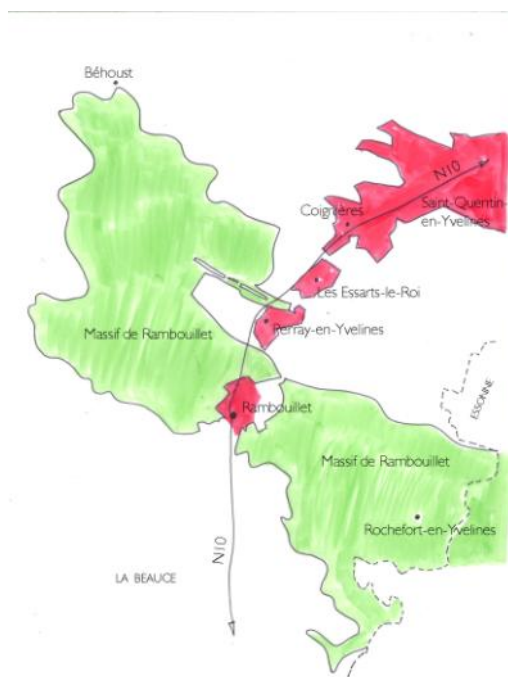
Avec le développement de Rambouillet, et le passage de la voie ferrée et de la RN10, le massif forestier a été définitivement coupé en deux zones.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle la forêt d'Yveline voit sa superficie se réduire : les herbivores empêchent la pousse de jeunes plants (le bétail y est toléré, les lapins pullulent sous le Second Empire, les cervidés ne sont plus chassés avec la même intensité), les besoins en bois de chauffage de Paris augmentent avec sa population... une politique de reboisement est alors mise en oeuvre dans ce massif dont 55% appartient au domaine d'Etat et 42% au secteur privé.

Le sol de la forêt est constitué en grande partie de sables de Fontainebleau et d'argiles à meulière sur lesquels le chêne pousse difficilement. Il est donc décidé de planter des résineux à la croissance plus rapide. En 1892 ils couvrent 1 800 ha, soit environ 15% de la forêt (surtout dans le domaine public).

Durant la seconde guerre mondiale environ 800ha de forêt sont détruits. La forêt bénéficie alors des aides du Plan Marshall et 643 ha sont replantés en résineux.

La forêt présente désormais trois types de paysages :



- Les deux tiers du massif sont couverts de chênes, avec des arbres de même classe d'âge sur des parcelles de 20 à 30ha et une futaie régulière. Bruyères, molinies et fougères tapissent le sol. On trouve là également des hêtres et des châtaigniers en petit nombre.
- Sur les sols les plus humides les chênes laissent la place à des aulnes, mélangés aux frênes et aux bouleaux, et, sur les lisières ou en bord de cours d'eau, aux saules.
- Enfin, sur près de 20% de la forêt, lorsque le sol est plus sec, pins sylvestres et pins Laricio ont permis un reboisement rapide... mais fragile. Ces espèces sont plus sensibles au feu et au vent : ils ont été les principales victimes de la tempête de 1999.

Reconnaissons que l'agronome Jacques Valserrès, n'était sans doute pas un utopiste ! Il avait signé en 1868 dans *Le Constitutionnel* un article soulignant l'impact de l'activité humaine sur la sécheresse des sols et proposé, le premier, une politique mondiale de reboisement. Mais les décisions ne sont prises en France que sous le coup de l'émotion, et à son époque conquérir des terres agricoles en déboisant continuait à avoir la faveur de l'opinion publique. Ne fait-on pas cela depuis les essarts du Moyen Âge ?

*«Il faut sans retard planter toutes les terres dénudées. Mais cette grande opération devrait être entreprise à la fois par tous les peuples qu'elle intéresse ; il faudrait donc qu'un traité fût conclu entre tous ces peuples pour en fixer les conditions, régler la durée des travaux ainsi que les modes d'exécution. Des centaines de millions seraient nécessaires pour conduire à bonne fin cette œuvre réparatrice ; mais on pourrait y employer les armées, qui deviendraient alors des instruments de production, tandis qu'aujourd'hui la destruction est leur principal rôle. » (Le Constitutionnel 21 août 1868)*

## 1949, année de prise de conscience des risques

Dès 1948 les dangers du trop grand nombre de résineux sont dénoncés par l'ONF:

*« L'extension des peuplements résineux qui couvrent actuellement plus du quart de la surface du massif domanial constitue un grave danger d'incendie. La forêt de Rambouillet où les risques d'incendie se sont multipliés au cours des dernières années en raison de l'affluence croissante des touristes et promeneurs, était déjà très vulnérable au feu, notamment au printemps, car il existe dans le sous-bois une abondante couverture de fougères sèches et de bruyères. » (Office national des Forêts, Unité territoriale de Rambouillet, cité par R. Devred»)*

Le 12 juillet 1949, près de Poigny-la-Forêt, un incendie ravage 1 500ha dont 300ha de futaies. Il faut l'intervention des pompiers locaux, puis celle des équipes de Versailles, venues en renfort et l'appui des hommes du 501 RCC de Groussay et de leur matériel de génie pour ralentir sa progression. Lorsqu'un orage éclate en fin de soirée, et permet aux combattants du feu de l'arrêter enfin, les flammes ne sont plus qu'à 10 mètres des premières habitations de Poigny.

Jamais le pays d'Yveline n'avait connu un tel incendie. On gardait le souvenir de celui de Rochefort en 1934, mais il n'avait brûlé qu'une soixantaine d'hectares ainsi qu'une plantation de sapins sur les terres de la duchesse d'Uzès. En 1938 un feu avait été contenu après avoir brûlé une dizaine d'hectares de bois près de Poigny... De tels feux n'étaient pas rares, mais ne semblaient pas présenter de risques graves. Cette fois, et même en l'absence de victimes humaines, le bilan inquiète.

Les autorités locales prennent conscience que la forêt est vulnérable, et que la transformation du couvert végétal, avec des plantations de résineux et un sous-bois inflammable accroît le danger.

Or, un mois après, le 19 août 1949, la France connaît, dans la région des Landes, plantée de résineux, le pire incendie de son histoire. Relancé par le vent, le feu ravage 52 000 ha en 6 jours. Les bilans humain et matériel sont très lourds : 82 morts, plusieurs centaines de blessés, des milliers de personnes évacuées, 104



bâtiments détruits...

Cette année là, 131 300 ha de forêt sont la proie des feux dans le massif forestier des landes de Gascogne.

Ce terrible incendie, auprès duquel celui de Poigny-la-Forêt devient anodin, conduit à l'adoption de mesures de protection de la forêt, pour passer d'un modèle de *réaction* à un modèle de *prévention*.

## La défense de la forêt contre les incendies (DFCI)

De 1950 à 1980, une priorité absolue est donnée à la lutte contre l'incendie.

Pour surveiller les départs de feu, la forêt est équipée de nombreux pylônes de surveillance, tous disposant d'une ligne téléphonique permettant de donner l'alerte immédiatement. En 1950-1951 ce sont plus de 87km de pare-feux qui sont aménagés dans les zones comprenant une majorité de résineux.

Ces pare-feux sont entretenus par du pâturage ou surtout par du broyage mécanique.

Les sous-bois doivent être nettoyés : un sous-bois *propre* c'est un sous-bois *sûr*. Les propriétaires ont l'obligation de défricher sous peine d'amende. Il faut enlever les broussailles, couper les fougères et les jeunes pousses. Cette politique accompagne la nouvelle mission de la forêt : l'accueil du public prime maintenant sur la vocation économique qui portait sur la production de bois de qualité.

Cependant à partir des années 1980 les travaux des écologistes conduisent à une transformation profonde de la notion de « forêt propre ». Les ronciers, les fourrés, le bois mort, les vieux arbres laissés sur place, constituent une part essentielle de la biodiversité. Au contraire un sous-bois *nettoyé* devient souvent plus pauvre biologiquement, plus sec, et plus sensible à certaines invasions végétales.

Il faut donc trouver un compromis entre un sous-bois sûr et un sous-bois aseptisé. Le code forestier change la définition du débroussaillage : on ne demande plus de "nettoyer la forêt", on demande de « rompre la continuité du combustible ». Aujourd'hui l'article 1310 du nouveau Code forestier ne parle pas de nettoyage, mais de *débroussaillage* et le définit ainsi :

*« On entend par débroussaillage pour l'application du présent titre les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes. »*

Assurer *une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal* ! Il ne s'agit plus de supprimer toute végétation, mais seulement d'empêcher que le feu puisse courir sans interruption. Si la volonté de concilier sécurité et biodiversité est claire, et se justifie bien, dans les faits, les obligations des propriétaires deviennent ainsi plus difficiles à respecter.

Il faut par exemple conserver les grands arbres sains, et suffisamment espacés ainsi que les haies qui ne créent pas une continuité de combustible en cas d'incendie. Et par contre supprimer les broussailles très denses, les branches basses susceptibles de transmettre le feu aux houppiers et les accumulations de végétaux secs.

La mise en place de cette nouvelle politique se trouve compliquée par l'attitude extrémiste de nombreux citoyens qui veulent, au nom du respect de la Nature, permettre aux herbivores de se multiplier, acheter des terrains pour en faire des sanctuaires naturels, et traitent d'assassins les

agents de l'ONF lorsqu'ils décident d'abattre un arbre, même malade, ou dont la croissance nuirait à celle de ses voisins !

Cependant notre forêt échappe aux incendies dramatiques du sud de la France. Les drones, les portables permettent de détecter un départ de feu bien plus rapidement qu'à l'époque des seuls pylônes de surveillance... mais en même temps la forêt reçoit de plus en plus de visiteurs, (11 millions par an !), dont certains font preuve d'une imprudence coupable.

La presse locale rapporte certes des incendies, comme celui du printemps 2019 (un feu de tourbe qui couve sous 6 ha) ou celui qui détruit 30 ha de champs aux abords de la ville, mais ils sont rares. Les incendies les plus importants (et les plus médiatisés) sont des feux urbains : la destruction criminelle de la mosquée provisoire de Rambouillet en 2022, un appartement près de Smart-City, dans lequel périssent trois personnes, en janvier 2023 ou celui du dépôt de bus Transdev en avril 2024, qui détruit complètement 15 bus.

Croisons les doigts pour notre belle forêt !

Mais ne la croyons pas à l'abri du danger, d'autant que le réchauffement climatique trop longtemps nié, la fragilise déjà terriblement. L'Observatoire des Forêts résume ainsi la situation :

*« Les interactions entre sécheresses, incendies, tempêtes et bio agresseurs sont complexes, et leurs effets peuvent s'amplifier ou, plus rarement, s'atténuer. À l'échelle des écosystèmes, ces interactions donnent lieu à des risques en cascade, où climat, arbres, sols et organismes vivants interagissent en permanence. Ces mécanismes affectent l'ensemble des fonctions écologiques de la forêt, depuis la qualité des sols jusqu'aux échanges avec l'atmosphère. »*

Pauvre forêt !

### Exemple de cascade de risques

Christian Rouet  
juillet 2026

